DLP 14-10-83246326

AVERTISSEMENTS AGRICOLES



6 octobre 1983

PUBLICATION PERIODIQUE

EDITION DE LA STATION PROVENCE - ALPES - COTE D'AZUR et CORSE
(ALPES de HAUTE PROVENCE, HAUTES-ALPES, ALPES MARITIMES, BOUCHES-DU-RHONE, HAUTE-CORSE, CORSE SUD, VAR, VAUCLUSE, SUD de la DROME)

SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX Siège de la circonscription : 24, Rue Edouard Delanglade – 13006 MARSEILLE

Station d'Avertissements : Quartier Cantarel - MONTFAVET Adresse Postale : B.P. 95 84140 MONTFAVET - TELEPHONE : (90) 88.21.83

ABONNEMENT ANNUEL Bulletin GENERAL : 92 F – Bulletin TOMATE : 40 F – VITI-VAR : 40 F à Régis. recettes DDA, CCP Marseille 9660 74 V

SPECIAL OLIVIER

Sud-Drôme - Nord Vaucluse

MOUCHE DE L'OLIVE -

Depuis une semaine les captures de mouche s'intensifient et deviennent parfois localement abondantes.

Le seuil de piqures risque donc d'être atteint rapidement particulièrement dans les oliveraies sensibles ou portant une récolte peu abondante.

Actuellement, on observe des oliveraies où le seuil de 10 % est atteint et d'autres par contre, où les olives sont encore toutes saines.

En conséquence :

- Contrôler si possible l'intensité de l'attaque à partir d'un échantillon de 50 olives prélevées au hasard: soit vous même en vérifiant la présence de galeries dans les olives,
- soit en envoyant un échantillon à notre adresse.

Si le seuil de 50 % est atteint (huilerie)
ou que la récolte est faible
et que celle-ci n'a lieu que plus de 21 jours après le traitement :

- effectuer dans ces cas un traitement curatif sur la totalité du verger.

FUMAGINE - CYCLOCONIUM -

En vergers atteints par la fumagine et le cycloconium (oeil de paon), et ne devant être récoltés que dans le courant de l'hiver, on ajoutera un fongicide cuprique à raison de 250 g de cuivre métal par hectolitre.

MALADIES SUR FRUITS *(cercosporiose - gloeosporiose)* -

En cas de forte humidité persistante, des taches ou des pourritures peuvent apparaître sur les fruits dans certaines situations.

Si le traitement cuprique ci-dessus indiqué n'est pas suffisant, on interviendra avec un produit à base de bénomyl à raison de 30 g de M.A./hl (Benlate) ou carbendazime 30 g de M.A./hl (nombreuses spécialités) dès l'apparition des premières taches ou pourritures.

---oOo---

P 261